

# Ecole Saint Joseph – Saint Aubin-lès-Elbeuf

Le règlement de l'école Saint Joseph précise que les fautes graves sont :

- ✚ Tout manquement au respect de l'adulte au sein de l'école.
- ✚ Toute violence verbale (injures, paroles discriminatoires, gestes obscènes)
- ✚ Toute violence physique (coups, bagarres) envers les autres élèves.
- ✚ Tout vol ou détérioration volontaire du matériel.
- ✚ Les fautes graves sont sanctionnées par un point rouge.

## Fonctionnement :

- ✚ Pour chaque faute grave, un point rouge sera attribué à l'élève.
- ✚ La décision d'attribuer un point rouge est prise par les membres de l'équipe pédagogique.
- ✚ Les sanctions sont progressives à chaque attribution de point rouge :
- ✚ Les points rouges sont effacés à la fin de chaque période scolaire. (temps entre deux périodes de vacances).

## Barème des sanctions :

- ✚ **Premier point rouge :**  
Punition et /ou lettre d'excuse. Mot d'explication aux parents.
- ✚ **Second point rouge :**  
Entretien avec l'Enseignant et le Chef d'Etablissement pour fixer la punition et/ou la lettre d'excuse. Isolement dans une classe pour une journée avec le travail de la classe d'âge. Mot d'explication aux parents.
- ✚ **Troisième point rouge :**  
Convocation des parents pour mettre en place un projet ou un contrat impliquant famille, élève et école. Punition....Isolement dans une autre classe. Exclusion temporaire de la cantine si la faute s'est produite pendant ce temps non obligatoire.

	<b>1<sup>er</sup> point rouge :</b> Date et motif.	<b>2<sup>ème</sup> point rouge</b> Date et motif	<b>3<sup>ème</sup> point rouge</b> Date et motif.
<b>Période 1</b>			
<b>Période 2</b>			
<b>Période 3</b>			
<b>Période 4</b>			
<b>Période 5</b>			